



Service Interrégional des Concours

**concours
et examens**

**rapport du
Président du jury**



Filière
animation

Rapport du Président du jury du concours d'animateur territorial Principal de 2^{ème} classe Session 2015

Le concours d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les quatorze départements du Grand Ouest.

I. CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE GRAND OUEST

A. Calendrier

Périodes d'inscription	Du 5 mai au 4 juin 2015
Période de retrait des dossiers	Du 5 au 27 mai 2015
Date limite de retour des dossiers	4 juin 2015
Épreuve d'admissibilité	17 septembre 2015
Épreuves d'admission	Du 1 ^{er} au 3 décembre 2015
Publication des résultats	4 décembre 2015

B. Inscriptions

Le concours externe est un concours sur titres avec épreuves ouvert, pour 50 % au moins des postes à pourvoir aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le *décret du 13 février 2007 susvisé*.

Le concours interne est un concours sur épreuves, ouvert pour au plus 30 % des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Le troisième concours est un concours sur épreuves, ouvert pour au plus 20 % des postes à pourvoir, aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans les domaines correspondant aux missions dévolues aux animateurs principaux de 2^{ème} classe. Les activités accomplies en tant que C.E.S., C.E.C., emploi jeune et C.A.E. sont prises en compte en fonction de leur nature ;
- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

497 candidats ont réalisé une pré-inscription sur internet.

Sur les 317 candidats ayant retourné leur dossier dans les délais, 35 candidats n'ont pas été admis à concourir (candidats au concours externe n'ayant pas le diplôme requis) et 5 candidats ont souhaité annuler leur inscription.

Au total, 277 candidats ont été admis à concourir (pour rappel 373 candidats avaient été admis à concourir en 2013) et convoqués aux épreuves écrites d'admissibilité qui se sont déroulées le 17 septembre 2015.

Parmi ces 277 candidats, 11 ont été admis sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard le jour des épreuves. Parmi ces 11 candidats, aucun ne s'est présenté le jour des épreuves.

C. Nombre de postes

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 44, répartis de la manière suivante, selon les voies de concours :

	Nombre de postes
Concours externe	23
Concours interne	13
Troisième concours	8
TOTAL	44

D. Répartition des admis à concourir

Les 277 candidats admis à concourir étaient répartis de la manière suivante :

	Nombre d'admis à concourir	Nombre de candidats admis à concourir pour 1 poste
Concours externe	134	5.8
Concours interne	130	10
Troisième concours	13	1.6
TOTAL	277	6.3

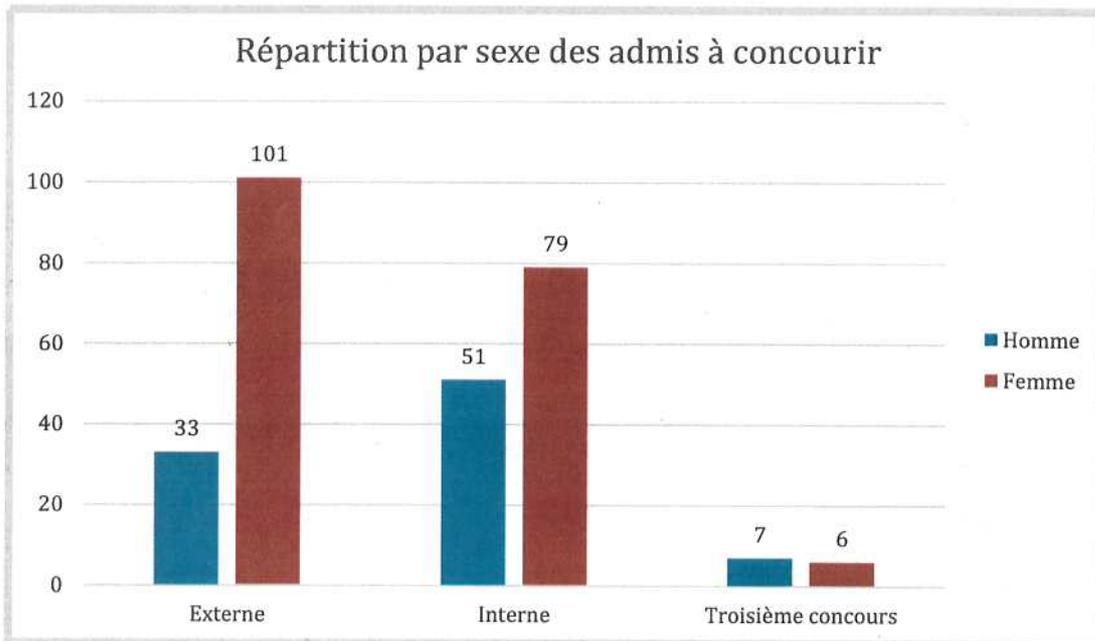
II. CANDIDATS

A. Origine géographique

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 25 départements différents situés comme suit :

Région	Effectifs	Total
Bretagne	141	soit 95.3% des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	77	
Normandie	46	
Hors Grand Ouest	13	Soit 4.7% des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B. Répartition hommes-femmes

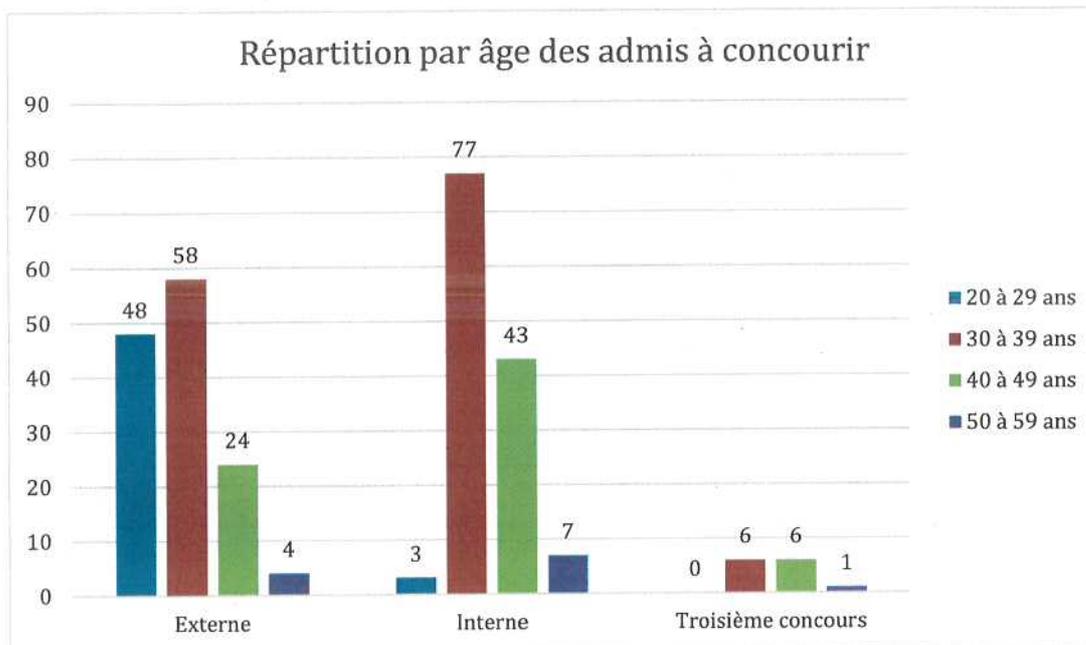


On peut noter la représentation majoritaire des femmes dans ce concours (68%), en particulier pour le concours externe (75%).

C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 35.9 ans

On observe une représentation importante de la tranche d'âge des 30-39 ans pour ce concours.



III. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

A. Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 17 septembre 2015 à la salle des examens du campus de Baulieu de l'université Rennes 2, et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

	Convoqués	Présents
Concours externe	134	85
Concours interne	130	78
Troisième concours	13	10
TOTAL	277	173

Le taux d'absentéisme général s'élève donc à 37.55 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

Le décret n° 2011.559 du 20 mai 2011 fixe les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux.

La note de cadrage des épreuves écrites est en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Le jury détermine le nombre total de points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

Au total, 8 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

1. Epreuve de Rapport

Libellé réglementaire : Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coef. 1)

Cette épreuve concerne les trois voies de concours.

Le libellé du sujet de cette spécialité était le suivant :

Animateur territorial principal de 2^{ème} classe, vous êtes en poste dans la commune d'Animville comptant 40 000 habitants dont un quartier sensible inscrit en politique de la ville. Cette commune dispose de trois collèges dont un situé dans ce quartier sensible, d'un lycée, de deux centres sociaux et est adhérente à la communauté d'agglomération ANIMAGGLO à dominante rurale.

Le maire nouvellement élu, a été sollicité par des administrés sur la difficulté pour les jeunes adolescentes de prendre place dans les activités municipales et associatives.

Soucieux de l'image de la commune concernant la lutte contre les discriminations, le maire s'interroge sur le sujet et vous demande, dans un premier temps de rédiger exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport présentant les principaux enjeux de la mixité filles/garçons. (12 points pour interne et 3^{ème} voie / 8 points pour externe)

Dans un deuxième temps, il vous demande d'élaborer un ensemble de propositions opérationnelles permettant d'améliorer la place des jeunes adolescentes dans les activités municipales et associatives. (8 points pour interne et 3^{ème} voie / 12 points pour externe)

Le dossier de 25 pages contenait 7 documents.

Résultats de cette épreuve :

Spécialité	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
Concours interne	78	8.13	15	1	1	3
Troisième concours	10	9.60	15	6	0	0
Concours externe	85	9.07	15	3	0	2

Observations générales des correcteurs :

2 binômes de correcteurs ont été mobilisés pour la correction de cette épreuve du concours interne et de troisième voie. 1 binôme a été sollicité pour toutes les copies du concours externe.

Les correcteurs ont considéré que le sujet était d'actualité et la problématique bien posée. Le dossier joint devait permettre de répondre en abordant tous les éléments, historiques, sociologiques et factuels.

Appréhension par les candidats :

Sur le fond : Les candidats n'ont bien souvent pas assez utilisé les documents du dossier pour rédiger la première partie.

Concernant les propositions opérationnelles demandées dans la deuxième partie, elles ont souvent fait défaut ou étaient trop faibles pour permettre au maire d'orienter sa politique.

Sur la forme : Les correcteurs ont de manière unanime soulevé les lacunes en orthographe et en syntaxe (maladresse de style d'expression, voire discourtoisie à l'égard de l'autorité destinataire).

2. Epreuve de questionnaire

Des réponses à des questions portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.
(durée : 3 heures ; coef. 1)

Les questions du sujet de cette épreuve étaient :

Question 1 :

Quelles sont les différentes étapes d'élaboration et de validation, d'un EDT ? (3 points)

Question 2 :

Quelles sont les ressources budgétaires possibles d'une association de type loi de 1901 ? (3 points)

Question 3 :

Qu'est-ce que le « complexe du homard » (Françoise Dolto) ? (1.5 point)

Question 4 :

Quelles sont les obligations qui permettent à un accueil de loisirs sans hébergement de pouvoir bénéficier de la prestation de service ordinaire (PSO) de la CAF ? (1.5 point)

Question 5 :

Exceptionnellement, vous organisez un séjour sous tente avec des adolescents. Quelles sont les déclarations à effectuer auprès de l'assurance de l'organisateur ? (2 points)

Question 6 :

Vous êtes animateur(trice) 13-25 ans en centre social dans une commune du centre de la France. Vous souhaitez mettre en place un dispositif de départs autonomes de jeunes en vacances. Pour ce faire, vous disposez d'un budget de 150 euros à attribuer à chaque participant. Un groupe de trois personnes de 15,16 et 19 ans est en particulier repéré pour s'inscrire dans ce dispositif et manifeste son intérêt pour un séjour d'une semaine à Biarritz.

Comment vous y prenez-vous pour accompagner ces jeunes dans ce dispositif ? (6 points)

Question 7 :

Citez trois dates importantes dans l'histoire de l'éducation populaire en expliquant en quoi elles sont essentielles ? (1.5 point)

Question 8 :

Quelles sont les étapes incontournables à prendre en compte pour organiser une réunion ? (1.5 point)

1 binôme de correcteurs a corrigé l'ensemble des copies de cette épreuve.

Résultats de cette épreuve :

Spécialité	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
Concours interne	80	10.87	18	5.5	0	0
Troisième concours	10	13.60	18.5	10.5	0	0

C. Résultats d'admissibilité (toutes épreuves confondues)

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Nombre de présents à l'épreuve d'admissibilité (2 pour l'interne et le 3 ^{ème} concours)	85	78	10
Nombre de postes	23	13	8
Meilleure moyenne / 20	15	14.5	16.75
Nombre de candidats avec une moyenne ≥ 10	31	34	6

D. Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
Seuil	Nombre de candidats admissibles	Seuil	Nombre de candidats admissibles	Seuil	Nombre de candidats admissibles
9/20	48	10.38/20	28	10/20	6

Soit 82 candidats admissibles

IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 1^{er} au 3 décembre 2015 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard.

A. Déroulement de l'épreuve et analyse des résultats

Les 82 candidats admissibles se sont présentés à cette épreuve d'admission.

Selon la voie de concours, les candidats ont tous été entendus par le même groupe d'examineurs.

Epreuve orale des candidats du concours externe :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1)

Epreuve orale des candidats du concours interne :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1)

Epreuve orale des candidats du troisième concours :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement (durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1)

	Nombre de candidats auditionnés	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires
Concours externe	48	12.25	19.5/20	3/20	3
Concours interne	28	12.55/20	18/20	4.50/20	1
Troisième concours	6	14.41/20	16.50/20	9/20	0
TOTAL	82	12.51/20	19.50/20	3/20	4

B. Candidats admis

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ces notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, dans la limite des places mises aux concours, la liste d'admission. Cette liste est distincte pour chacun des concours.

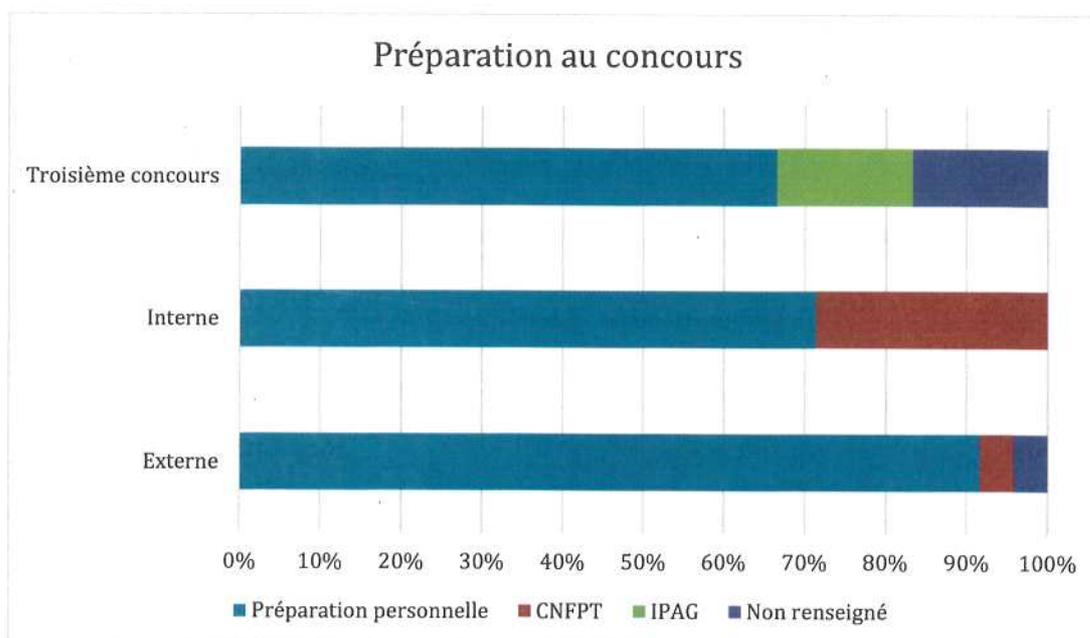
Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe les seuils d'admissions comme suit :

CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
Seuil	Nombre de candidats admis	Seuil	Nombre de candidats admis	Seuil	Nombre de candidats admis
11.50/20	24	12.08/20	14	12.17/20	6

Soit 44 candidats admis.

C. Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis



V. ANALYSE ET CONCLUSION

Les membres du jury et correcteurs des épreuves écrites souhaitent apporter quelques observations quant au traitement des sujets par les candidats.

Pour l'épreuve de note de synthèse avec solutions opérationnelles, les candidats n'ont pas assez utilisé les documents du dossier pour rédiger la première partie. Concernant les propositions opérationnelles demandées, elles ont souvent fait défaut ou étaient trop faibles pour permettre au maire d'orienter sa politique. Sur la forme, les correcteurs ont de manière unanime soulevé des lacunes importantes en orthographe et en syntaxe (maladresse de style d'expression). Des exemples de discourtoisie à l'égard de l'autorité ont même été relevés. Les membres du jury invitent donc les candidats à travailler leur rédaction et à structurer leurs idées afin que leurs compétences professionnelles "de terrain" puissent être valorisées et retranscrites à l'écrit.

L'épreuve de questionnaire a quant à elle permis de vérifier la technicité des candidats sur leur cœur de métier.

Concernant l'épreuve d'admission, les membres du jury soulignent le bon niveau des entretiens des candidats externes qui ont mis en valeur leur niveau de formation initiale couplée d'une vraie maturité professionnelle. Les candidats ont su affirmer leurs principes éducatifs rendant les débats argumentés et constructifs.

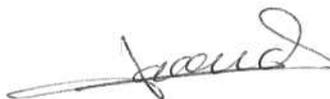
Toutefois, le positionnement de certains candidats face au jury a manqué de retenue et le jury souhaite rappeler les règles de bien séance qui font partie intégrante des épreuves de concours.

En interne et en troisième concours, le niveau est correct malgré un désintéressement de certains pour le fonctionnement des collectivités territoriales, le statut et les valeurs du service public.

Les jurys encouragent ainsi les futurs inscrits à se former et se préparer aux passages de ces épreuves.

Fait à Thorigné Fouillard, le 25/03/2016

La Présidente du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SAOUD', with a long horizontal stroke extending to the left.

Hind SAOUD